



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



*Réception des travaux de renouvellement de canalisation
« Cité Boutard » - SAINT YRIEIX LA PERCHE*

**PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU
DU MARDI 03 FEVRIER 2026
N°01/26**

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, à 18 heures 00, les membres du **Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués le 14 janvier 2026, se sont réunis au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, André SOURY, **membres du Bureau Syndical**.

Délégués excusés ou absents : Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical**.

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

Monsieur Maurice LEBOUTET, ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE - APPROBATION DU PV DU BUREAU DU MARDI 04 NOVEMBRE 2026

Monsieur André DUBOIS, délégué titulaire de la commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE, est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU MARDI 04 NOVEMBRE 2025

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal du précédent Bureau est adopté.

II. DELIBERATION PRISE PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET D'ATTRIBUTIONS

- ✓ **Délib N°BS-2026-01 – Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue Jean Moulin » - commune de BOSMIE L'AIGUILLE – programme 2026**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue Jean Moulin » - commune de BOSMIE L'AIGUILLE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 10 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

- ✓ **Délib N°BS-2026-02 – Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue des Vignes » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE – programme 2026**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l'extension du réseau de distribution d'eau potable « rue des Vignes » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 14 500 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

- ✓ **Délib N°BS-2026-03 – Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « LE GENETIE » - commune d'ISLE – programme 2026**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « LE GENETIE » - commune d'ISLE – programme 2026, dont le montant total s'élève à 44 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

✓ Délib N°BS-2026-04 – Demande de subvention : travaux d’extension du réseau de distribution d’eau potable « allée du Pré Baron » - commune de PANAZOL – programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l’attribution d’une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à l’extension du réseau de distribution d’eau potable « allée du Pré Baron » - commune de PANAZOL – programme 2026, dont le montant total s’élève à 12 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

✓ Délib N°BS-2026-05 – Demande de subvention : travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur le territoire syndical – programmes 2026-2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Article 1 : décide de solliciter la DETR., pour l’attribution d’une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renouvellement de canalisations fuyardes sur les communes d’AIXE-SUR-VIENNE, BOISSEUIL, BOSMIE-L’AIGUILLE, CHAILLAC-SUR-VIENNE, CHÂTEAU-CHERVIX, CHÂLUS, ISLE, LA PORCHERIE, ORADOUR-SUR-GLANE, PANAZOL, PIERRE-BUFFIÈRE, SAINT-BRICE-SUR-VIENNE, SAINT-HILAIRE-BONNEVAL, SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, SOLIGNAC – programmes 2026-2027 dont le montant total s’élève à 2 403 312,12 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et 2027.

✓ Délib N°BS-2026-06 – Demande de subvention pour le développement d’un jumeau numérique du réseau du Syndicat VBG basé sur l’Intelligence Artificielle pour une meilleur gestion patrimoniale – programmes 2026-2028

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Article 1 : décide de solliciter l’Agence de l’Eau Adour Garonne pour l’attribution d’une subvention à hauteur de 50% pour la SOLUTION JUMEAU NUMERIQUE – OUTIL AIDE A LA DECISION SUR RENOVATION DE RESEAUX D’EAU, proposée par la société Leakmited sur les programmes 2026-2028 dont le montant total s’élève à 54 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et suivants.

Il est constaté l’arrivée de M. Loïc GAYOT, délégué titulaire de la commune des CARS à 18h45.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de renforcer le service administratif et propose la création d'un poste permanent relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de gestion administrative et financière des marchés publics et sera chargé également de la gestion budgétaire et comptable. Il informe également les membres du Bureau que le départ du technicien ne sera pas remplacé ; les dépenses de charges de personnel n'augmenteront pas.



M. FISSOT, délégué titulaire de la commune de RILHAC LASTOURS demande si le service technique sera en nombre suffisant pour assurer le service.

M. Pascal DUBREUIL assure que cette décision n'a pas été prise à la légère et qu'une stratégie des RH a été définie tenant compte notamment du départ de Maxime au 01/02/2026, du problème de ressources humaines sur la commande publique et de la cessation progressive d'activités de Mireille à compter de 2027. Il rappelle le contexte général avec notamment la nécessité de maîtriser les dépenses d'investissement. Le non-remplacement du poste de technicien permet de tenir compte de la baisse du nombre d'opérations à suivre et de l'externalisation significative des marchés en cours. Néanmoins les charges administratives et financières sont toujours impactées et il est nécessaire de maintenir une sécurité juridique et financière dans le fonctionnement courant du Syndicat.

✓ **Délib N°BS-2026-07 – RESSOURCES HUMAINES : création de poste permanent et approbation du nouveau tableau des effectifs**

Sur proposition du Président, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *approuve la création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade de rédacteur ou rédacteur principal de 2^{ème} classe ou rédacteur principal de 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de gestion administrative et financière des marchés public et gestion budgétaire et comptable ;*

Article 2 : *autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel de droit public dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;*

Article 3 : *arrête en conformité avec ce qui précède, le tableau des effectifs du Syndicat comme suite :*

Filière	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	POURVU TITULAIRE	Dont : temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
	Rédacteur/principal de 2 ^{ème} classe/principal de 1 ^{ère} classe	B	1		
	Adj. Adm. Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adj. Adm. Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Technique	Ingénieur	A	1	1	
	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 CDD	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	4	
	Technicien	B	1	0	
	Agent de maîtrise	C	2	2	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 (15/35ème)

Article 4 : *dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget du Syndicat ;*

Article 5 : *autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités nécessaires au pourvoi du poste ainsi ouvert et à signer toute pièce nécessaire concernant cette décision.*

III. PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES 30

- 1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**
 - a. Désignation du secrétaire de séance**
 - b. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale**
 - c. Changement de délégués**
- 2) GESTION DU PARC AUTO**
- 3) AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT TECHNIQUE ET FINANCIER POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)**
- 4) PROTOCOLE CONCERNANT LA FIN DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE L'EX-SIAEP DE NEXON AVEC LA SAUR**
- 5) DISPOSITIF DEROGATOIRE RQTH**
- 6) RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS**
 - a. Commission Travaux du 03 février 2026**
- 7) DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



M. Didier LEYRIS, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole : Au vu de la baisse des subventions, il constate que le Syndicat n'a pas d'autre levier que l'augmentation du prix de l'eau pour maintenir un service de qualité.

M. Christian LATOUILLE, délégué titulaire de la commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL, rappelle que des lourds investissements ont été réalisés par le Syndicat comme la modernisation et la rénovation des 2 plus importantes usines de production d'eau potable et que le montant des investissements à venir devrait être à la baisse.

M. Gaston CHASSAIN, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, demande si le Syndicat doit faire face aux polluants éternels « les PFAS » qui ont des effets néfastes sur la santé.

M. Pascal DUBREUIL explique que dans le cadre d'une campagne nationale de l'Anses, certaines installations (ressources et station de production) du SMAEP Vienne Briance Gorre ont fait l'objet de prélèvements sur 2025 en vue de mesurer des composés émergents dans l'eau potable (PFAS). A ce jour, les prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire 2025 sur chacune des stations de production de VBG n'ont pas révélé à date de résultats non conformes sur la somme des 20 PFAS réglementés.

M. Maurice LEBOUTET rappelle que les aides des agences de l'eau sont mobilisées sur 2026 pour agir plus vite et plus fort face aux grandes difficultés rencontrées en Creuse. Cet effort supplémentaire est engagé pour sécuriser l'eau potable sur le territoire du département de la Creuse dans un accord de 2 ans dans le cadre du plan de résilience Eau.

8) FINANCES : REGLEMENT DES DEPENSES IMPREVUES AVANT LE VOTE DU BP 2026

9) DELEGATION D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION

a. Au Président

➤ COMMANDES DIVERSES

ENTREPRISE	OBJET	MONTANT H.T.
PERFORMA 87	Nettoyage "Forfait Express" des 5 véhicules du Syndicat VBG	311,25 €
ICOMIA	Carte de visite	40,00 €
JVS MAIRISTEM	MARCOWEB - Contrat sur 3 ans avec option : SAM/STF/DEVIS	5 983,20 €
JVS MAIRISTEM	Prestations MARCOWEB avec module complémentaire	9 100,00 €
PANNEAUPOCKET	Abonnement annuel - utilisation de l'application mobile PanneauPocket	650,00 €
ICOMIA	Carte de vœux	181,00 €
SGS	Analyses d'eau - sécurisation de la ressource en eau de Jumilhac - Les Crozes	13 238,80 €
FIDUCIAL	Rangement - Armoire rideaux	455,95 €
LE SAINT LAURENT	Repas du 21-01-2026 - Menu gourmand 35€/pers - 13 personnes	455,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h50.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 03 février 2026.

Le Président du Syndicat,

Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de séance,

André DUBOIS.
 Membre du Bureau
 Délégué titulaire de la commune
 de SAINT YRIEIX LA PERCHE